

CONSULTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : École secondaire Georges-Vanier

Le conseil d'établissement de l'école ou du centre désire contribuer à la détermination des critères de sélection de la prochaine direction d'établissement, en conformité avec les articles 79 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* :

VOLET 1

Le conseil d'établissement cible ses attentes et les besoins du milieu dans les trois principaux domaines de gestion (ressources humaines, pédagogie et ressources financières) à l'aide des pistes de réflexion suivantes :

- ❖ **Besoins des élèves** ex. : réussite, intégration de l'EHDA, etc.

La réussite scolaire concerne tous les élèves des classes enrichies, régulières et spécialisées. Chaque élève a besoin de vivre des réussites et des succès à la mesure de ses capacités. Les élèves ont besoin d'un enseignement différencié, adapté à leurs besoins et efficace. Ils ont besoin d'encadrement et d'accompagnement pour parvenir à développer les comportements attendus d'un élève. Pour répondre à leurs multiples besoins qui sont de plus en plus complexes, les élèves ont également besoin de différentes ressources humaines spécialisées, et ce, en nombre suffisant.

- ❖ **Besoins de la communauté** ex. : équipe-école, parents et partenaires pour les pratiques pédagogiques, les collaborations et les projets, communauté, quartier, etc.

L'équipe-école a besoin de ressources supplémentaires pour poursuivre la mise en place de pratiques pédagogiques jugées efficaces par la recherche. Elle a également besoin de ressources supplémentaires pour développer un meilleur sentiment d'appartenance des parents envers l'école de leurs enfants (ex : intervenant communautaire en milieu scolaire) et pour soutenir ces derniers dans l'accompagnement auprès de leurs enfants.

L'école partage ses lieux physiques avec une autre école depuis bons nombres d'années déjà. Lorsque l'école hébergée quitte, une autre prend ensuite sa place. Ce partage d'espace n'est pas sans conséquence pour les élèves et l'équipe-école. L'équipe-école a besoin d'une direction qui puisse négocier des compensations pour l'ensemble des inconvénients que ce partage entraîne pour le personnel de l'école et les élèves.

- ❖ **Besoins liés aux ressources matérielles et financières** ex. : organisation des ressources, gestion du budget, etc.

L'école a besoin des ressources spécialisées supplémentaires afin de pouvoir supporter et accompagner tous les élèves qui ont besoin de supports adaptés et d'accompagnement vers la réussite scolaire. **Compte tenu** du contexte **socio-économique** dans lequel évolue l'école, les élèves ayant besoin de support sont nombreux.

L'état de l'édifice et du mobilier devient préoccupant et l'école a besoin d'une direction consciente de l'état des lieux et capable de sensibiliser les instances concernées afin de faire reconnaître les besoins et afin d'obtenir les ressources nécessaires au bon maintien de la pérennité des installations et du mobilier.

- ❖ **Autres préoccupations du conseil d'établissement**

La pénurie de personnel enseignant, de personnel professionnel préoccupe les membres du conseil et ils mentionnent l'importance du recrutement, de la relève et de la rétention. Valoriser chacune de ces catégories de personnel et savoir faire naître en eux un sentiment d'appartenance est primordial.

Le conseil d'établissement pense qu'il serait également important d'actualiser et de soutenir les programmes (régulier, volets particuliers et concentration) afin de conserver leur pertinence et leur attrait tant pour les élèves que pour le personnel de l'école.

VOLET 2

En s’inspirant des besoins ciblés au volet 1, le conseil d’établissement détermine les compétences attendues de la direction d’établissement en consultant les différents intervenants de l’école ou du centre ainsi que ceux de la communauté¹

❖ **Compétences liées au savoir** ex. : connaissance de la clientèle EHDA, etc.

Le conseil d’établissement souhaite une direction qui comprend le contexte et les particularités dans lequel évolue l’école (grande diversité culturelle, **nouveaux** arrivants, barrière de la langue, situation économique difficile ou précaire, **élèves en situation de handicap**, ...). La direction doit démontrer un intérêt et une ouverture pour la diversité culturelle. Elle doit pouvoir mettre en place des mécanismes permettant de faciliter l’adaptation de la clientèle. Elle doit être en mesure de faire preuve de tolérance et de bienveillance.

Le conseil d’établissement souhaite une direction qui comprend les multiples besoins des élèves de l’école. Une connaissance sur le modèle de différenciation Ràl (Réponse à l’Intervention), une connaissance sur les communautés d’apprentissage et sur les caractéristiques des écoles efficaces seraient **des atouts**. Dans un contexte de réforme scolaire, la direction devrait avoir le souci pédagogique de faire avancer les choses et l’intérêt de vouloir baliser les méthodes pédagogiques **utilisées** partout dans la province. Elle devrait démontrer la capacité d’identifier les meilleures pratiques pouvant bénéficier aux élèves de l’école et ainsi faire en sorte de rester à l’avant-garde en matière de techniques d’enseignement.

Le conseil d’établissement souhaite une direction qui maîtrise les concepts de gestion budgétaire afin de pouvoir gérer efficacement et de manière optimale les ressources de l’école en fonction des besoins identifiés.

❖ **Compétences liées au savoir-être** ex. : disponibilité, accessibilité, écoute, etc.

Le conseil d’établissement souhaite une direction qui est capable de mobiliser son personnel, qui a la capacité d’être rassembleur et de créer un véritable sentiment d’appartenance à l’école. Elle devra faire preuve de leadership et faire preuve de créativité dans la recherche de solutions. La direction doit posséder les aptitudes requises pour gagner la confiance et le respect du personnel et des parents.

Le conseil d’établissement souhaite une direction capable d’écoute envers les besoins et les inquiétudes de son personnel et des parents. Elle doit être en mesure de prioriser les demandes et les besoins et parvenir à trouver des solutions innovatrices et consensuelles. Pour **ce** faire, elle doit démontrer de très bonnes aptitudes de communication.

Le conseil d’établissement **souhaite** une direction passionnée par son travail et qui désire s’engager à long terme envers l’école et sa population, **une direction qui encourage et soutient les initiatives comme les sorties, les voyages, les compétitions et autres projets stimulants**, une direction qui sera en mesure d’**apporter** une stabilité et des changements positifs dans l’école.

Compétences liées au savoir-faire ex.: communication efficace, leadership favorisant le travail d’équipe, ouverture à l’égard de la communauté, etc.

Le conseil d’établissement souhaite une direction capable d’apporter une vision claire et cohérente à court, moyen et long terme pour l’école et capable de mobiliser le personnel, les élèves et les parents vers l’accomplissement de cette vision. Sa motivation et sa passion doivent être contagieuses et ainsi inciter l’investissement de tous vers un but commun, vers la réalisation de cette vision.

Le conseil d’établissement souhaite une direction qui assumera les décisions prises et qui défendra ses gens et les positions de l’école lorsque nécessaire.

❖ **Autres éléments d’intérêt**

Je, soussignée MARIE-CLAUDE EGGLEFIELD (en **lettres majuscules**) en tant que présidente du conseil d’établissement de l’école ou du centre mentionné ci-dessus, avec la collaboration des membres du conseil d’établissement, recommande les critères de sélection de la direction d’établissement énumérés ci-dessus en date du 22-04-2022 (jour-mois-année).

¹ Voir le profil de compétences du gestionnaire, à consulter à titre indicatif seulement : <https://gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/ProfilCibleGestionnaires.pdf>